



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 juin 2002
Français
Original: anglais

Onzième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Au paragraphe 29 de sa résolution 1355 (2001) en date du 15 juin 2001, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 15 juin 2002 et de faire le point sur l'évolution de la situation au moins tous les quatre mois, sur la base des rapports du Secrétaire général. Le présent rapport est présenté conformément à cette résolution. Il décrit les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport du 15 février 2002 (S/2002/169), et contient des recommandations au sujet des activités futures de la MONUC.

II. Évolution de la situation politique

Dialogue intercongolais

2. Pendant la période considérée, le processus de paix de Lusaka a été marqué par un certain nombre de faits nouveaux importants, notamment la conduite du dialogue intercongolais, du 25 février au 18 avril, à Sun City (Afrique du Sud) et l'adoption par consensus dans ce cadre d'une trentaine de résolutions concernant des questions politiques et juridiques, l'économie et les finances, la défense et la sécurité, les affaires humanitaires, sociales et culturelles et la paix et la réconciliation. Les séances plénières ont rassemblé 358 délégués venant de huit délégations distinctes.

3. La question clef du partage du pouvoir pendant la période de transition n'a toutefois pas été réglée. Le médiateur neutre, Sir Ketumile Masire, a prolongé la

session d'une semaine, jusqu'au 18 avril, pour permettre aux parties d'arriver à une solution. Bien que les négociations aient progressé sensiblement, les parties congolaises n'ont pu parvenir à un accord sans exclusive à la fin de la réunion de Sun City. Parallèlement, le Gouvernement et le Mouvement de libération du Congo (MLC) ont conclu en coulisses un accord bilatéral sur le partage du pouvoir et invité les autres délégations à s'y associer. Le document a été ultérieurement signé par une majorité de délégués, à l'exception de ceux du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma) et de quelques grands partis politiques. Les pourparlers se poursuivent entre les parties congolaises en vue de parvenir à un accord sans exclusive. En même temps, le Gouvernement et le MLC ont entamé des consultations sur la mise en oeuvre de leur accord, qui prévoit une période de transition de 30 mois conduisant à la tenue d'élections.

4. Le 26 avril, le RCD-Goma, avec l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), a annoncé la création de l'« Alliance pour la sauvegarde du dialogue intercongolais ». L'Alliance a pour Président Étienne Tshisekedi (UDPS) et pour coordonnateur exécutif Azarias Ruberwa (RCD-Goma). Résolue à ce que le dialogue se poursuive, elle s'est établie à Kisangani.

Violence à Kisangani

5. À la mi-mai, la ville de Kisangani a été le théâtre d'une nouvelle flambée de violence qui a fait au moins une cinquantaine de morts. Après avoir procédé à une évaluation, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MONUC ont estimé le



nombre des morts et/ou des disparus à plus de 100. La crise a commencé le 14 mai par ce qui semblait être une mutinerie au cours de laquelle des soldats dissidents du RCD-Goma se sont emparés de la station locale de la Radio télévision nationale congolaise et ont appelé la population à se soulever contre les « envahisseurs rwandais », l'exhortant aussi bien à « chasser » les Rwandais qu'à les « tuer ». Les dissidents disaient aussi bénéficier du soutien du Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et demandaient à la MONUC et à sa radio Okapi de transmettre à celui-ci leur demande de renforts. Un certain nombre de résidents locaux, comprenant apparemment des soldats du RCD-Goma, ont ensuite envahi les rues. Pendant la matinée du 14 mai, six personnes au moins ont été tuées, dont cinq par la foule, apparemment parce qu'elles ont été prises pour des Rwandais.

6. À 8 heures du matin le 14 mai, les autorités du RCD-Goma avaient repris la station de radio, sans grande résistance semble-t-il, ainsi que le contrôle de la ville. Un peu plus tard, la commune de Mangobo, dont la population s'est toujours tenue à distance du RCD-Goma, a été encerclée par les soldats de ce mouvement. Ont alors commencé des assassinats de civils et des pillages qui se sont poursuivis pendant plusieurs jours. Les soldats du RCD-Goma auraient reçu le renfort de 120 soldats amenés par avion de Goma dans l'après-midi du 14 mai. Ces soldats auraient parlé le kinyarwanda, langue utilisée au Rwanda et dans certaines régions de l'est de la République démocratique du Congo.

7. Des exécutions sommaires auraient également eu lieu au pont de Tshopo et à Unibra Beach. Les victimes en étaient essentiellement des policiers et des soldats. Selon certains récits, leurs corps ont été jetés dans le fleuve Tshopo où des observateurs militaires des Nations Unies ont vu flotter jusqu'à une vingtaine de cadavres le 16 mai. Le personnel de la MONUC a également vu des soldats du RCD-Goma qui tentaient de recouvrir de sable des flaques de sang sur le pont. Le RCD-Goma ayant bouclé la zone, il n'a été possible ni de tenter de localiser d'éventuelles fosses communes ni de retrouver le moindre corps.

8. Le commandant en second de la MONUC, le général de brigade Roberto Martinelli, se trouvait à Kisangani du 14 au 16 mai et, lorsque la violence a éclaté, il a tenté à diverses reprises de rencontrer les autorités pour exiger qu'elles fassent preuve de

modération en rétablissant l'ordre. Il a obtenu la libération de deux prêtres détenus par des soldats du RCD-Goma et, le lendemain, s'est de nouveau entretenu avec les autorités pour exiger la fin de toutes les activités militaires et demandé instamment que la MONUC soit autorisée à vérifier ce qui se passait à Mangobo. Le commandant en second s'est également rendu à Mangobo, où la population locale a fait état d'au moins une vingtaine de morts victimes de représailles, ainsi que de pillages à grande échelle. La MONUC a effectué des patrouilles militaires dans toute la ville, parfois en compagnie de spécialistes des droits de l'homme.

9. La MONUC a donné asile à sept personnes qui disaient être en danger aux mains du RCD-Goma. Six d'entre elles ont depuis quitté l'enceinte de la MONUC de leur plein gré, tandis que la septième reste sous la protection de la Mission. La MONUC craint en outre pour la sécurité d'un certain nombre de dirigeants de la société civile étant donné les accusations que le RCD-Goma ne cesse de porter contre elles. Il n'a toutefois pas encore été possible d'accéder au site, à l'aéroport de Bangoka, où un certain nombre de corps seraient enterrés. La Mission n'a pas pu déterminer pour l'instant combien de morts la violence aurait faits à Kisangani. Mais les informations disponibles indiquent que le bilan pourrait être sensiblement plus lourd que ne l'indique le chiffre confirmé jusqu'ici.

10. Les activités de la MONUC à Kisangani, pendant et après les troubles, n'ont pas été bien accueillies par le RCD-Goma, dont le Président, Adolphe Onusumba, a accusé mon Représentant spécial, M. Ngongi, de « partialité » pour le Gouvernement de la RDC.

11. Du fait de l'hostilité croissante du RCD-Goma envers les Nations Unies, M. Ngongi est « interdit de séjour » sur tous les territoires actuellement sous le contrôle du RCD-Goma et trois officiers supérieurs de la MONUC ont été « expulsés » de Kisangani et de Goma. Il convient de noter que la violence a éclaté à Kisangani dans un climat d'hostilité populaire déjà ancienne envers les forces rwandaises qui occupent l'est de la République démocratique du Congo et envers leurs alliés locaux. Autres éléments à souligner, le RCD-Goma, en dépit de ses promesses répétées, n'a pas démilitarisé la ville conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et la population est mécontente qu'il ait été exclu de l'accord conclu entre le Gouvernement de la RDC et le MLC et d'autres parties à Sun City. Il semble aussi y avoir des tensions

au sein du RCD-Goma lui-même. Par exemple, à Bukavu, Uvira, Kalemie et Pweto, des informations donnent à penser que les membres des forces armées et de la police du RCD-Goma sont de plus en plus nombreux à intégrer les Forces armées congolaises (FAC), et que les soldats du RCD-Goma, dont la loyauté peut sembler douteuse, sont désarmés préventivement.

12. Parallèlement, la population de Kinshasa a manifesté en masse à plusieurs reprises en face du quartier général de la MONUC, allant jusqu'à jeter des pierres et à accuser la Mission et le Conseil de sécurité de ne pas faire assez pour prévenir les assassinats à Kisangani. La déception des Congolais qui vivent sur le territoire contrôlé par le Gouvernement s'explique par leur souhait de voir les Nations Unies, notamment la MONUC, faire preuve de plus de fermeté à l'égard du RCD-Goma et protéger la population civile.

13. Au Sud-Kivu, les combats se poursuivent entre le RCD-Goma et des forces conduites par un ancien officier de ce mouvement, le commandant Patrick Masunzu. Ce qui, à première vue, apparaissait comme une mutinerie militaire semble être aujourd'hui un conflit sur le statut et l'avenir des Banyamulenge, qui paraissent vouloir affirmer leur identité congolaise et se démarquer du Rwanda.

Situation dans le nord-est de la République démocratique du Congo

14. La situation dans le nord-est de la République démocratique du Congo reste marquée par des tensions très vives dans la province d'Ituri, notamment à Bunia. Le conflit entre les ethnies Hema et Lendu se poursuit, les deux groupes dénonçant des massacres, surtout dans la région de Bunia. L'insécurité a empêché les observateurs militaires des Nations Unies de se rendre sur place pour tenter de déterminer le nombre des morts, des blessés et des disparus, les chiffres avancés par les ONG, les réfugiés civils et le RCD-Kisangani/Mouvement de libération (K/ML) étant tous différents. Le 9 avril, 10 soldats du RCD-K/ML sont morts dans une embuscade à Ganga. Récemment, le RCD-K/ML a signalé que les troupes de l'armée patriotique rwandaise (APR) avaient été renforcées dans la zone de Kanyabayonga. L'APR nie ce renforcement et indique qu'elle a besoin de trois bataillons dans la région pour lutter contre la menace posée par les Interahamwe.

15. La situation dans le nord-est de la RDC est caractérisée par une profonde insécurité, l'absence d'autorité politique claire et la présence d'une armée étrangère – les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF). Ces forces, qui doivent se retirer en application de l'Accord de Lusaka (S/1999/815, annexe) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sont néanmoins obligées de maintenir l'ordre dans les zones qu'elles contrôlent de facto. Il est cependant arrivé que des éléments des UPDF ne s'acquittent pas de cette obligation avec l'impartialité voulue, notamment dans le cadre du différend entre les communautés Hema et Lendu. La MONUC s'est efforcée d'amener le Gouvernement ougandais et les communautés locales, y compris les mouvements rebelles, à mettre un terme au conflit et à résoudre leurs divergences par des moyens pacifiques.

III. Activités de la Mission et de l'Organisation des Nations Unies en faveur du processus de paix

Évolution de la situation politique

16. Pendant la période considérée, une activité diplomatique de haut niveau a été déployée et la communauté internationale a porté une attention soutenue à la question. Du 27 avril au 7 mai, une mission du Conseil de sécurité, composée des 15 membres du Conseil, s'est rendue dans la région des Grands Lacs pour faire une évaluation de l'état d'avancement de l'application de l'Accord de Lusaka, eu égard en particulier aux résultats du dialogue intercongolais, au retrait des forces étrangères de la République démocratique du Congo et au programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion. La mission a par ailleurs tenu une réunion conjointe avec le Comité politique à Luanda le 2 mai. (Le rapport de la mission figure dans le document S/2002/537 et Add.1.)

17. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, s'est rendu le 21 février 2002 en République démocratique du Congo et dans d'autres pays de la région où il est resté jusqu'au 4 mars. M. Guéhenno s'est entretenu avec le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, le Président du Rwanda, Paul Kagame et, à Sun City, avec Jean-Pierre Bemba, du Mouvement

de libération du Congo (MLC) et M Onusumba du Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), ainsi qu'avec le médiateur neutre du dialogue intercongolais. Il s'est également rendu à Luanda et à Kampala pour promouvoir un règlement global du conflit qui sévit dans la République démocratique du Congo. Au cours de cette visite, la MONUC a pris l'initiative importante d'essayer de persuader les parties de rouvrir le fleuve Congo (voir par. 19 ci-après).

18. Le 17 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a, sur mes instructions, convoqué une réunion des divers acteurs internationaux concernés, y compris le médiateur et les représentants de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), afin d'examiner avec eux les mesures qui pourraient être prises en faveur du processus de paix dans la République démocratique du Congo. Les participants ont estimé que la communauté internationale devrait se montrer unie dans l'action et faire tout son possible pour aider les parties congolaises à poursuivre les négociations politiques afin de parvenir à un accord sans exclusive et, en même temps, définir une stratégie cohérente qui tienne compte des préoccupations légitimes des pays voisins de la République démocratique du Congo, en particulier le Rwanda. Dans cette optique, j'ai décidé, en consultation avec l'OUA et le médiateur neutre, de nommer un envoyé spécial que j'ai chargé de continuer à rechercher un règlement de paix global. Mon Envoyé spécial apportera son concours aux négociations, en consultation avec l'OUA et le médiateur neutre, et par ailleurs procédera à des consultations sur la question avec la MONUC.

Réouverture du fleuve Congo

19. Au cours du mois d'avril, les représentants du Gouvernement de la République démocratique du Congo, du RCD-Goma et du MLC ont signé un accord proposé par la MONUC concernant la réouverture du fleuve Congo au trafic commercial. Afin de créer la confiance et d'assurer la sécurité, des unités fluviales de la MONUC escorteront les premiers convois. La MONUC examine actuellement avec les parties et avec les organisations commerciales concernées la mise en oeuvre de cet accord crucial.

Évolution de la situation militaire

20. Malgré l'instabilité de la situation dans certaines parties du pays, la MONUC continue de travailler au premier stade de la phase III de son déploiement et d'exécuter les tâches relevant de la phase II qui ont trait au contrôle et à la vérification des nouvelles positions défensives. Elle dispose à l'heure actuelle de 95 équipes d'observateurs militaires des Nations Unies déployées en 56 points différents. Trente-sept de ces équipes sont mobiles et ont pour tâche d'enquêter sur les violations du cessez-le-feu signalées par les parties. À la mi-juin, sur les 299 violations qui lui avaient été signalées, la MONUC avait fini d'en examiner 110, et des enquêtes sont en cours sur 62 autres. Parmi les plaintes ayant fait l'objet d'une enquête, il y en avait 79 % étaient qui étaient dénuées de fondement. Dans de nombreux cas, cependant, la MONUC n'a pas pu enquêter parce qu'elle n'avait pas reçu des parties concernées les garanties de sécurité élémentaires.

21. Certaines questions liées au désengagement des forces des parties sont encore en suspens : Moliro, Pweto, Bakamba et les quatre nouvelles positions défensives sont toujours tenues par le MLC dans le nord-ouest du pays en violation de l'accord. Toutefois, les quatre violations signalées dans le nord-ouest ont peut-être perdu de leur importance maintenant qu'un accord a été conclu entre le MLC et le Gouvernement à Sun City. Le Comité politique, qui était censé examiner la question lors de sa réunion la plus récente, le 2 mai, n'a pas encore pris de décision au sujet du statut de ces nouvelles positions défensives.

22. Conformément à la résolution 1399 (2002) du Conseil de sécurité en date du 19 mars, le RCD-Goma s'est retiré de Moliro le 27 mars. Cette résolution a été reprise en termes analogues dans un communiqué du Comité politique publié après la réunion qu'il a tenue à Lusaka le 20 mars. Par la suite, la MONUC a décidé de se rendre à Moliro un jour sur deux pour s'assurer qu'aucune des parties n'utilisait à son avantage le vide provoqué par le retrait. Cette surveillance a néanmoins dû être suspendue provisoirement, à la suite d'un incident survenu le 18 avril, au cours duquel un hélicoptère de la MONUC qui allait de Moliro à Kalemie a essuyé des coups de feu dans la zone de Zongwe.

23. Dans sa résolution 1399 (2002), le Conseil de sécurité a exigé que le RCD-Goma se retire également de Pweto. Bien que cette ville ait été désignée comme

étant une « position déclarée » des forces armées congolaises (ce qui autorise une présence administrative et policière du Gouvernement), le RCD-Goma y a maintenu une administration civile et une force de police. À la mi-mai, la plupart des membres de cette force de police ont déserté, et nombre d'entre eux ont par la suite rejoint les forces armées congolaises. Bien que la présence de la police du RCD-Goma ait été rétablie dans une certaine mesure, la situation dans la ville demeure instable.

24. À Bakamba/Tshilunde les soldats des forces armées congolaises n'ont pas encore évacué la ville, qui doit revenir au RCD-Goma selon les plans de désengagement, et ce alors que le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'était engagé à évacuer la ville en décembre 2001 au plus tard.

25. Avec l'arrivée en cours d'un bataillon d'infanterie uruguayen à Kisangani, dont les derniers éléments seront sur place d'ici à la mi-juin, la MONUC, qui disposera d'environ 1 150 soldats dans la ville, va intensifier ses activités déjà fort étoffées de patrouille et de renforcement de la confiance. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président (S/PRST/2002/17), la MONUC envisage un renforcement provisoire de sa présence militaire à Kisangani, où ses effectifs dépasseraient alors 1 150 personnes. Une telle augmentation, une fois concrétisée, devra s'assortir d'une capacité correspondante de l'infrastructure à Kisangani, qui devra être en mesure d'apporter son appui au déploiement de la Mission. En tout état de cause, la MONUC envisage de se doter, dans le cadre de son mandat et de ses effectifs, d'un dispositif militaire dynamique, d'affecter un plus grand nombre d'observateurs militaires aux points où la tension est grande dans la ville et d'intensifier ses patrouilles.

26. Le 14 mai, un véhicule transportant deux observateurs militaires des Nations Unies qui patrouillaient aux environs d'Ikela a fait exploser une mine antichar. Un lieutenant colonel algérien a été tué et un commandant indien blessé. Une commission d'enquête a été créée pour enquêter sur cette question. La compagnie de génie uruguayenne, basée à Kisangani, met à la disposition de l'enquête des spécialistes du déminage. À ce stade, rien ne donne à penser que cet incident était une attaque délibérée dirigée contre la MONUC. Néanmoins, toutes les équipes d'observateurs militaires et tout le personnel de la MONUC ont été mis en garde et invités à faire

preuve de la plus grande prudence en ce qui concerne la menace des mines, en particulier dans les zones où existent de vives tensions. En attendant, la MONUC procède au renforcement de son programme de sensibilisation aux mines.

27. Alors qu'elle s'apprête à entreprendre la principale tâche prévue dans le cadre de la phase III, au cours de laquelle elle devra faciliter le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion volontaires dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUC se voit confrontée à un problème majeur qui tient au fait qu'elle ne dispose pas d'une force possédant les capacités voulues pour s'acquitter de cette tâche. La stratégie de la Mission dépend de la création d'un climat de confiance et de sécurité dans l'est du pays, et pour cela le déploiement d'un contingent vigoureux est essentiel. Étant donné qu'il n'y a toujours pas de pays qui soit disposé à mettre à la disposition de la MONUC une force dotée des capacités voulues, la phase III du déploiement de la Mission se trouve retardée pour le moment.

28. Dans mon précédent rapport (S/2002/169, par. 47), j'indiquais qu'il faudrait augmenter les effectifs de la MONUC de 850 personnes pour leur permettre de mener à bien la première étape des opérations de la phase III. Après un nouvel examen de la question, je peux maintenant dire qu'une augmentation de 400 personnes suffirait pour mener à bien les tâches essentielles à effectuer à Kisangani et à Kindu. L'économie en terme d'effectifs a été possible en raison de circonstances nouvelles : la MONUC n'a plus besoin d'une unité de garde à Goma ni d'une unité de génie ferroviaire pour remettre en état le tronçon ferroviaire de la liaison Kisangani-Kindu (K2). En revanche, comme je l'ai indiqué dans mon neuvième rapport sur la Mission (S/2001/970 et Corr.1), pour pouvoir mettre pleinement en oeuvre les opérations de la phase III, il faudra, le moment venu, augmenter sensiblement les effectifs militaires.

29. Les préparatifs en vue de l'arrivée de la force d'intervention avancée à Kindu sont bien avancés. D'ici à la mi-juin, près de 400 soldats de la MONUC seront basés à Kindu, y compris une compagnie d'infanterie mécanisée uruguayenne plus l'essentiel de la compagnie de génie uruguayenne. Les travaux de construction de la base avancée de la Mission progressent de manière satisfaisante.

Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

30. Dans la déclaration de son président en date du 25 février 2002 (S/PRST/2002/5), le Conseil de sécurité a demandé à la MONUC de réaliser une première évaluation des effectifs des groupes armés rwandais (ex-forces armées rwandaises et milice interahamwe) sur le territoire de la République démocratique du Congo. Le rapport établi par la MONUC comme suite à cette demande (S/2002/341) contient des informations sur les effectifs, les positions et les armements des neuf groupes armés énumérés dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, et concernant les Maï-Maï. Cette évaluation initiale continue d'être affinée.

31. Dans mon dixième rapport, j'ai décrit les mesures prises par la MONUC pour désarmer, démobiliser et rapatrier quelque 1 981 combattants rwandais qu'elle avait interviewés et soumis à des tests et contrôles à Kamina, dans la province du Katanga (S/2002/169, par. 61 à 63). La MONUC a envoyé plusieurs fois à Kamina, avec le concours du Gouvernement et de la Commission militaire mixte, des équipes chargées d'opérations de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration pour résoudre le problème.

32. Peu de temps avant l'arrivée de la mission du Conseil de sécurité, la MONUC a reçu du Gouvernement de la République démocratique du Congo plus de 1 000 armes, pour la plupart des armes légères, qui auraient été restituées par les combattants de Kamina. Ces armes ont été transportées de Kamina à Kinshasa, où elles ont été détruites au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée en présence de la mission du Conseil de sécurité le 30 avril 2002 (voir S/2002/537 par. 18). En revanche, les efforts menés en vue de promouvoir le rapatriement des combattants, lesquels visaient à organiser, de manière à renforcer la confiance, la visite d'un petit groupe d'anciens combattants à Kigali pendant que la mission du Conseil de sécurité s'y trouvait, n'ont pas abouti. La MONUC continue de collaborer avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo et du Rwanda, ainsi qu'avec la Commission militaire mixte (CMM), en vue d'organiser une telle visite ou, à défaut, une visite de représentants du Gouvernement rwandais à Kamina.

33. Au début du mois de mai 2002, une équipe de la MONUC devait se rendre à Masisi, Walikale, Shabunda, Goma et Bukavu, pour y préparer l'installation de bureaux chargés des questions de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion (DDRRR). Cependant, faute de garanties de sécurité, elle n'a pu se rendre qu'à Goma et à Bukavu. L'équipe se rendra dans les autres localités dès que des conditions de sécurité suffisantes seront assurées. À ce propos, une équipe de DDRRR a essayé de prendre contact avec un groupe de combattants à Masisi qui, semblait-il, souhaitaient être rapatriés au Rwanda. Là encore, l'insécurité et le manque de renseignements fiables ont empêché cette initiative d'aboutir. Le 1er juin 2002, le RCD-Goma, qui désapprouvait les contacts pris par une haute fonctionnaire de la MONUC avec des groupes armés autour de Masisi, a enjoint à l'intéressée de quitter Goma. En dépit des difficultés, la MONUC, fidèle à son mandat, continue d'établir des contacts avec des groupes armés dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et de recueillir des informations sur ces groupes.

Police civile

34. La petite unité de police civile de 15 hommes s'est acquittée de la première tâche qui lui a été confiée, à savoir procéder à une évaluation d'ensemble de la police nationale congolaise et faire des recommandations au Conseil de sécurité. L'évaluation a fait apparaître de graves déficiences au niveau des activités de police menées dans tout le territoire, qui ont entravé l'instauration de l'état de droit. L'exécution d'un projet de formation pilote, qui devait être mis en oeuvre à Kisangani, a été retardée; cependant, à la suite de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 24 mai 2002 (S/PRST/2002/17), la MONUC a pris les dispositions nécessaires pour commencer la formation en juillet 2002, dès que les 85 nouveaux membres de la police civile dont le déploiement a été autorisé seront arrivés sur place.

35. À Kisangani comme dans le reste du pays, le fonctionnement de la police nationale congolaise doit être amélioré, tant sur le plan de la formation, du matériel et des locaux, qu'en ce qui concerne le comportement et les compétences permettant d'assurer des services de police démocratiques. J'engage les donateurs bilatéraux et multilatéraux à contribuer généreusement à cette tâche importante. Comme la

police civile de la MONUC peut apporter son concours aux activités de formation, il sera peut-être nécessaire d'étudier la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale auquel les donateurs pourraient verser les contributions nécessaires.

36. Outre la formation et la fourniture d'un matériel technique de base, il faudra également, surtout à la lumière des événements récents qui se sont produits à Kisangani, amener les forces de police à respecter les droits de l'homme, l'état de droit et les principes régissant les activités de police dans une société démocratique et ce, afin qu'elles puissent gagner la confiance de la population. Il faudra aussi les professionnaliser dans toute la mesure du possible afin de les protéger de toute influence politique indue, en insistant sur le fait que leurs activités sont de nature civile et non pas militaire.

Information

37. Le 25 février 2002, Radio Okapi a commencé à émettre simultanément à partir de Kinshasa, de Goma et de Kisangani, puis à partir de Kalémie. Certaines émissions sont diffusées sur ondes courtes de manière à atteindre jusqu'aux parties les plus reculées du pays et il est prévu d'ouvrir prochainement des studios de radio dans d'autres localités. Afin de pouvoir s'adresser aux principaux groupes linguistiques, des programmes produits localement en langues locales sont diffusés aux heures de grande écoute depuis les studios régionaux. Des émissions quotidiennes sur le dialogue intercongolais qui a lieu à Sun City permettent d'informer en direct la population congolaise sur le déroulement des négociations.

38. Bien que les réactions du grand public aient été très positives, Radio Okapi a également suscité des critiques, en particulier chez les autorités du RCD à Kisangani, Kalémie et Goma, qui lui reprochent de diffuser une propagande hostile au RCD-Goma, au Rwanda et à la population d'origine rwandaise.

39. La stratégie d'information de la Mission est actuellement réexaminée en collaboration étroite avec d'autres composantes de la MONUC. L'objectif est de mieux faire comprendre à la population congolaise le mandat et les activités de la MONUC. Radio Okapi ouvre également son antenne aux institutions spécialisées des Nations Unies qui sont représentées en République démocratique du Congo. La MONUC maintient par ailleurs des contacts avec la presse locale

et internationale, notamment grâce aux points de presse qu'elle organise régulièrement. Elle s'emploie aussi à étendre ses autres activités d'information : publications, représentations par des troupes théâtrales locales et programmes d'information sur cassette vidéo en langues locales. Le site Web de la MONUC (<www.monuc.org>) a été inauguré le 31 mai, mais il est encore en chantier.

Droits de l'homme

40. La situation des droits de l'homme demeure très préoccupante dans tout le pays. Dans l'est, des violations graves des droits de l'homme continuent d'être commises dans le cadre des différents conflits qui s'y déroulent : entre les Hema et les Lendu, entre les Banyamulenge et les forces du RCD-Goma alliées du Rwanda, et entre les Maï-Maï et le RCD-Goma et le RPA. Dans les zones contrôlées par le Gouvernement comme dans celles sous le contrôle des rebelles, les atteintes aux droits de l'homme prennent diverses formes : harcèlement policier, détention de militants et de journalistes qui s'expriment sur des questions politiques et attaques dirigées contre le domicile d'opposants politiques. Il se confirme que certains centres de détention pratiquent la torture. Dans tout le pays, les actes de violence et les exactions contre les femmes sont monnaie courante, y compris dans les prisons.

41. La section des droits de l'homme de la MONUC fournit des orientations de fond aux organisations non gouvernementales locales qui oeuvrent dans le domaine des droits de l'homme et les aide à établir des rapports sur la question. En particulier, elle donne aux militants des droits de l'homme des conseils sur la manière d'assurer le suivi de la situation et d'établir des rapports, tout en analysant les facteurs sociaux, politiques et économiques qui ont un impact sur l'état de droit en République démocratique du Congo.

42. Étant donné la situation qui sévit en République démocratique du Congo et le mandat de la MONUC, la section des droits de l'homme accorde une attention particulière aux violations des droits de l'homme commises dans le cadre d'expulsions du territoire, de disparitions forcées, d'assassinats, d'exécutions sommaires, de viols, de torture, de massacres interethniques, d'arrestations arbitraires, de destructions de biens et de questions relatives à l'impunité et à l'état de droit. Les fonctionnaires chargés des droits de l'homme ont joué un rôle central

dans les enquêtes que la MONUC a conduites à Kisangani à la suite des événements du 14 mai.

43. La section des droits de l'homme de la MONUC et l'Opération sur le terrain pour les droits de l'homme au Congo ont organisé des visites conjointes dans des centres de détention, intervenant auprès des autorités pour réclamer l'amélioration des conditions de détention. Dans certains cas, ils ont obtenu la libération de détenus et de militants des droits de l'homme. À ce propos, la MONUC a communiqué aux responsables de l'appareil judiciaire et de la police de la documentation sur les instruments juridiques et les traités qui régissent l'administration de la justice et les droits de la défense. La section des droits de l'homme participe aussi activement aux délibérations de la Commission spéciale sur la dissolution de la Cour d'ordre militaire, et assiste au procès des assassins présumés du Président Laurent-Désiré Kabila.

Protection des enfants

44. Les déplacements de population qui ont suivi l'éruption du mont Nyiragongo en janvier ont eu pour effet de séparer quelque 700 enfants de leur famille. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), l'UNICEF, Save the Children et d'autres organisations sont parvenus à retrouver la famille de 500 de ces enfants. Suite à l'intervention de la Mission, le CICR a pu rendre à leur famille 25 enfants qui étaient sous la garde du Président du RCD-Goma depuis l'éruption volcanique.

45. Au cours de la période à l'examen, les préparatifs en vue de la démobilisation des enfants soldats se sont intensifiés. Le Gouvernement a pris des mesures pour démobiliser tous les enfants soldats des Forces armées congolaises. Les 280 enfants démobilisés en décembre 2001 ont reçu un soutien psychosocial. Certains ont été envoyés à l'école et les plus âgés ont reçu une formation professionnelle. D'autres ont été rendus à leur famille. Dans les mois qui viennent, le Gouvernement compte démobiliser quelque 1200 enfants soldats. Cependant, la plupart des enfants qui ont prétendument été démobilisés sont toujours dans des camps militaires en attendant de retrouver leur famille.

46. Les autorités du RCD-Goma ont accepté de démobiliser quelque 2 650 enfants mais leur conduite à cet égard est équivoque. En effet, sur les 350 recrues qui se trouvent actuellement dans le camp

d'entraînement militaire de Mushaki, 100 auraient entre 15 et 18 ans. De plus, le recrutement d'enfants soldats se poursuit, surtout au niveau des forces de défense locale. Les enfants ainsi recrutés se retrouvent généralement dans les rangs du RCD-Goma.

47. Dans la province d'Ituri, la situation des enfants à Bunia et dans ses alentours demeure précaire : sur les 165 enfants soldats qui ont été démobilisés, 41 ont été recrutés à nouveau par le RCD/K-ML et 8 d'entre eux sont morts sur le front. Les responsables locaux des Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) n'ont pris aucune mesure pour empêcher le recrutement d'enfants ou pour faire en sorte qu'une fois démobilisés, les ex-enfants soldats ne se fassent de nouveau recruter.

Parité entre les sexes

48. Le Groupe des questions de parité entre les sexes de la MONUC est en train de définir ses attributions et stratégies et d'en informer le personnel de la Mission. Il a élaboré à l'intention du personnel des stratégies visant à parvenir à une conception commune en ce qui concerne la sensibilisation aux sexes, la prise en compte systématique des sexes, la prise en compte systématique des sexes et d'autres questions relatives à l'égalité des sexes. L'objectif est de faire bien comprendre au personnel que tant les femmes que les hommes doivent être associés à la prise des décisions à tous les niveaux. Les membres du Groupe ont participé à quatre séances de formation destinées aux observateurs militaires, ainsi qu'à des activités s'adressant aux ex-combattants de Kamina.

Activités humanitaires

49. L'insécurité, de graves violations des droits de l'homme, l'insuffisance des transports, le nombre important de déplacés, de fréquentes épidémies et de sérieux problèmes sur le plan de la nutrition et de la santé, conjugués à un contexte général de violence et de conflit civil, continuent de faire obstacle aux efforts visant à régler les problèmes humanitaires en République démocratique du Congo. Outre que les populations qui se trouvent dans le besoin sont difficiles à atteindre, le pays est immense et le personnel humanitaire doit souvent être évacué pour des raisons de sécurité. En mars et avril, les équipes humanitaires internationales ont dû être évacuées sept fois du nord et du sud du Kivu et du Katanga. Par conséquent, les mesures qui s'imposaient pour juguler l'épidémie de choléra qui s'est déclenchée dans le nord

du Katanga n'ont pas pu être prises; durant le premier trimestre de 2002, plus de 8 579 cas et 579 décès ont été dénombrés.

50. Il n'en reste pas moins que certains progrès ont été accomplis. En avril et mai, des donateurs bilatéraux, des organisations non gouvernementales, des organismes des Nations Unies et la MONUC ont organisé un convoi humanitaire sur le fleuve Congo. Ce convoi de six bateaux, qui transportait 1 200 tonnes de denrées alimentaires et d'autres articles (sucre, sel, articles scolaires, vêtements, ciment, matériel de traitement des eaux et de construction, etc.), reviendra à Kinshasa chargé de 500 tonnes de denrées alimentaires qui seront distribuées dans la ville. En avril, dans le cadre des efforts visant à remettre en état l'infrastructure de transport du pays, des pourparlers ont eu lieu à Kindu entre les responsables de la société nationale des chemins de fer au Katanga et dans la province de Maniema, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires faisant office de médiateur. L'objet de ces pourparlers était d'examiner la possibilité de rouvrir le réseau ferroviaire dans le sud-est du pays.

51. Le faible volume des fonds mobilisés dans le cadre de l'appel global de 2002 est un obstacle de taille à la réalisation des tâches que s'est fixées la communauté internationale. Alors qu'un montant de 194 millions de dollars était demandé, les annonces de contributions ne s'élèvent aujourd'hui qu'à 42 millions de dollars (soit 21 %). Bien que la communauté internationale ait fait preuve d'une grande générosité à la suite de l'éruption du volcan Nyirangongo à Goma en janvier, des contributions supplémentaires sont requises d'urgence pour financer les activités prévues.

52. La présence et les activités de la MONUC continuent d'avoir une incidence positive sur la situation humanitaire dans bien des régions du pays. Dans les localités où des observateurs militaires ou des contingents sont déployés, les gens ont pu regagner leurs foyers et les agriculteurs ont pu recommencer à planter. En outre, le personnel de la MONUC appelle l'attention sur les urgences humanitaires dans les zones reculées et facilite l'apport d'un soutien logistique, notamment grâce aux avions et hélicoptères de la MONUC.

Lutte antimines

53. En février, le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix a commencé à déployer des spécialistes de la lutte antimines en vue d'ouvrir un Centre de coordination de la lutte antimines à Kinshasa avec, initialement, un bureau régional à Kisangani. Bien que le Centre ait pour objectif ultime d'élaborer un plan général de lutte contre les mines pour la République démocratique du Congo, il est essentiel qu'il commence par faire le nécessaire pour éviter que les problèmes résultant de la présence de mines et d'engins non explosés n'empêchent la Mission d'atteindre ses objectifs. Il aidera la MONUC à faire des relevés et à exécuter des opérations de déminage d'urgence dans des zones dont on pense qu'elles sont minées, ce qui risque de mettre en péril la poursuite du déploiement de la Mission ou de l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion. Étant donné l'accident qui s'est récemment produit à Ikela, le Centre s'est donné pour priorité de dispenser la formation nécessaire au personnel de la Mission, en particulier aux observateurs militaires. Il a également commencé à mettre au point un système fiable d'information sur les mines et les engins non explosés et est en train d'établir un mécanisme de liaison et de coordination entre tous les responsables de la lutte antimines dans la République démocratique du Congo.

Projets à effet rapide

54. Les projets à effet rapide lancés par la MONUC ont beaucoup aidé le processus de consolidation de paix et ont contribué à améliorer les conditions de vie de la population. En mai 2002, 57 projets d'un coût total de 685 000 dollars étaient en cours. Quelque 40 % sont exécutés dans des zones qui se trouvent sur le contrôle du Gouvernement, le reste dans des zones contrôlées par l'opposition armée. Les principaux projets consistent à remettre en état des ponts, des routes, des écoles et des hôpitaux, à distribuer des fournitures scolaires et médicales, à fournir du carburant pour les trois convois de bateaux humanitaires, à rétablir l'approvisionnement en électricité et en eau et à construire ou remettre en état des abris pour les déplacés.

IV. Logistique

55. Comme je l'ai indiqué dans mon dixième rapport, la MONUC pose le plus grand problème de logistique de toute l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (S/2002/169, par. 53).

56. Toutefois, pour réaliser des économies, la Mission a amélioré ses modes d'approvisionnement et la plupart du matériel et des articles dont elle a besoin sont désormais acheminés par mer depuis la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) jusqu'au port de Matadi, sur la côte ouest du pays. Les marchandises sont ensuite transportées par la route jusqu'à Kinshasa, puis par chaland jusqu'aux endroits accessibles par les voies navigables. Le matériel lourd ou délicat qui risquerait d'être endommagé du fait de l'état des routes est débarqué à Libreville et, de là, transporté directement par voie aérienne jusqu'à destination. Le matériel appartenant aux contingents est également acheminé par mer jusqu'à Dar es-Salaam, d'où il est transporté par voie aérienne jusqu'à l'endroit le plus proche possible des positions opérationnelles des contingents, dans l'est du pays. Jusqu'à présent, deux chargements de matériel appartenant aux Nations Unies sont arrivés par bateau de Brindisi à Libreville et à Matadi et deux chargements de matériel appartenant aux contingents sont arrivés par bateau à Dar es-Salaam. Le déploiement et la relève des contingents se fait par voie aérienne, les troupes étant directement amenées le plus près possible de leur zone de déploiement, ce qui permet de respecter les échéances opérationnelles et de réduire les coûts.

57. La MONUC recourt aussi de plus en plus aux voies navigables pour le transport de marchandises et de carburant à l'intérieur de la République démocratique du Congo, ce qui lui permet de réaliser des économies. Entre janvier et la fin juin 2002, 12 chalands de transport de marchandises et neuf chalands de transport de carburant ont été utilisés ou promis. En outre, grâce à l'installation progressive de stations d'épuration appartenant aux contingents et de stations d'épuration et de mise en bouteille appartenant aux Nations Unies en divers endroits de la zone de mission, la MONUC n'a plus besoin d'acheter d'eau potable en bouteille sur le plan international, ce qui réduit les frais de transport et d'autres dépenses.

58. La MONUC a commencé les préparatifs logistiques pour la phase III et transfère

progressivement dans l'est du pays le personnel et les ressources matérielles qui se trouvent dans des endroits moins prioritaires.

59. Les opérations aériennes demeurent les opérations de soutien les plus critiques et les plus risquées. Avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, la MONUC met au point un programme visant à améliorer la sécurité des opérations aériennes et à accroître la capacité des aérodromes importants. À cette fin, elle a décidé de sous-traiter certains services d'aérodrome.

60. Après l'éruption volcanique du 17 janvier, la MONUC a été contrainte de fermer sa base logistique de Goma. Toutefois, elle continue d'apporter un appui logistique limité aux organismes humanitaires qui travaillaient dans cette ville. Elle continue aussi de fournir des services au bureau du facilitateur neutre, à la Commission militaire mixte et à certains organismes des Nations Unies, ainsi que pour la campagne de vaccination contre la polio menée dans tout le pays et pour l'organisation des examens scolaires nationaux. Il convient de noter que l'insuffisance des installations médicales demeure problématique. Les évacuations sanitaires doivent se faire sur des hôpitaux d'Afrique du Sud ou du Kenya.

61. Dans mon dixième rapport, j'ai indiqué que la MONUC aurait peut-être avantage à utiliser le couloir de transport Kisangani-Kindu (liaison K2) pour acheminer du matériel et du carburant à Kindu (ibid., par. 54). Le Ministère du développement international du Royaume-Uni a réalisé une étude de la liaison K2 et de l'investissement nécessaire. Il en est ressorti que la remise en état de la voie ferrée serait d'un coût prohibitif et qu'il faudrait jusqu'à deux ans pour faire les travaux de remise en état et de construction du tronçon routier. En outre, il faudrait régler la question de l'entretien de la route, une fois utilisée. L'étude initiale de la MONUC concernant l'intérêt que présenterait, d'un point de vue financier, l'option routière et fluviale indique qu'il faudrait deux ans pour que l'investissement dans les camions-citernes soit amorti et que ce mode de transport soit plus économique que l'acheminement aérien du carburant. D'un point de vue purement logistique, l'option routière et fluviale ne deviendrait donc financièrement intéressante que deux ou trois ans après l'achèvement du projet, et il va de soi que ces estimations reposent sur l'hypothèse de conditions de sécurité satisfaisantes pendant la période considérée. Toutefois, étant donné

les avantages de l'entreprise du point de vue de la relève et du développement à long terme de la République démocratique du Congo, le Secrétariat continuera de chercher une solution avec des donateurs bilatéraux et les organismes des Nations Unies qui participent au projet.

V. Aspects financiers

62. Dans sa résolution 56/252 B du 27 mars 2002, l'Assemblée générale a ouvert, pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002, un crédit d'un montant de 56,8 millions de dollars venant s'ajouter au montant de 393,2 millions de dollars déjà approuvé pour la période allant du 1er juillet 2001 au 31 mars 2002. L'Assemblée est actuellement saisie du budget relatif à l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver pour un montant de 581,9 millions de dollars (voir A/56/897 et A/56/887/Add.11), sous réserve que le Conseil de sécurité proroge à nouveau de 12 mois le mandat de la Mission (voir par. 75 ci-après).

63. Depuis la création, en octobre 1999, du Fonds d'affectation spéciale de soutien au processus de paix en République démocratique du Congo, 1,1 million de dollars de contributions volontaires ont été versées au Fonds et 900 000 dollars de dépenses autorisées ont été imputées sur ce montant.

64. Au 15 mai 2002, le montant des contributions mises en recouvrement au titre du compte spécial de la MONUC s'élevait à 102,8 millions de dollars. À cette date, le montant total des quotes-parts dues pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 1 milliard 409 millions de dollars.

VI. Observations

65. De grands pas en avant ont été faits au cours de la période du mandat de la MONUC qui est sur le point de s'achever. Le cessez-le-feu a été généralement respecté tout le long de l'ancienne ligne d'affrontement. Les représentants des parties congolaises ont procédé à des échanges de vues sur le mode de gouvernement du pays et sont parvenus à un large accord sur plusieurs points importants. Le Gouvernement, le MLC et le RCD-Goma ont signé un accord pour la réouverture du fleuve Congo au trafic

commercial. De gros contingents de forces étrangères se sont retirés, le retrait étant complet dans le cas des forces namibiennes. Les 1 981 combattants rwandais de Kamina ont rendu leurs armes, qui ont été détruites en public, et ont accepté le principe d'une démobilisation. La MONUC a renforcé son effectif militaire qui compte plus de 3 800 membres des contingents et observateurs militaires, dont un grand nombre sont basés à Kisangani. À Kindu, les préparatifs du déploiement de sa force d'intervention avancée sont en bonne voie.

66. Les difficultés n'en restent pas moins considérables. Les combats se sont intensifiés dans l'est du pays; ils opposent le plus souvent des groupes armés qui n'ont pas signé l'Accord de Lusaka – le RCD-Goma et la RPA. Bien qu'il marque une étape importante, l'accord conclu à Sun City n'est pas complet, ce qui m'a conduit à nommer un Envoyé spécial chargé d'aider les parties. Les Gouvernements de la RDC et du Rwanda n'ont pas encore débattu sérieusement de leurs problèmes de sécurité respectifs. De graves violations des droits de l'homme se produisent encore. La grande majorité des Congolais continuent de vivre dans des conditions précaires et de souffrir des conséquences de la guerre, de la faim, de la pauvreté, des épidémies et du manque d'accès à une eau propre. Des centaines de milliers d'entre eux ont été déplacés en raison du conflit et de l'insécurité.

67. Je déplore vivement les violences dont Kisangani a été de nouveau la proie au cours des dernières semaines. Contrairement aux engagements pris par les chefs du RCD-Goma, la ville n'a pas été encore démilitarisée, ce qui constitue une violation persistante des résolutions du Conseil de sécurité. Il faut condamner les appels à la violence lancés contre des groupes ethniques tout comme les représailles dont, selon certaines sources des civils non armés et des militaires et policiers auraient été victimes. La MONUC facilitera la collecte d'informations sur les événements survenus depuis le 14 mai et continuera de collaborer pour cela avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il est absolument indispensable que les autorités locales facilitent les enquêtes. En outre, je demande à nouveau aux chefs du RCD-Goma de démilitariser immédiatement Kisangani. La multiplication des patrouilles de la MONUC et le démarrage de son programme de formation de la police devraient contribuer à normaliser la situation dans cette ville. En fonction des résultats qui auront été obtenus à

Kisangani, le Secrétariat étudiera la possibilité d'étendre le programme de formation de la police à d'autres secteurs clefs de la République démocratique du Congo et présentera en temps opportun des recommandations à cet effet au Conseil de sécurité.

68. Je me joins à la communauté internationale pour rendre hommage au médiateur neutre du dialogue intercongolais, Sir Ketumile Masire, qui a réussi à réunir autour d'une même table les représentants de cette immense mosaïque qu'est la République démocratique du Congo. Ces représentants eux-mêmes sont dignes d'éloges puisqu'ils ont approuvé plus de 30 résolutions sur le mode de gouvernement futur du pays. Je forme l'espoir que ces accords seront le point de départ de nouveaux pourparlers qui déboucheront sur un accord plus large et plus complet offrant l'assise nécessaire à la mise en place d'une autorité transitoire.

69. Le retrait d'un certain nombre de forces étrangères du territoire de la République démocratique du Congo est encourageant, mais seul le retrait total de toutes ces forces pourra mettre fin au conflit. Les pays qui ont des forces sur ce territoire doivent les retirer en bon ordre aussitôt que possible en permettant à la MONUC de surveiller et de vérifier les opérations. La mission du Conseil de sécurité qui s'est rendue récemment dans la région des Grands Lacs a estimé qu'un moyen d'encourager ce retrait serait de créer un « rideau » de troupes le long des frontières entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda (S/2002/537, par. 9). La MONUC étudie la faisabilité de cette solution, qu'elle a l'intention d'examiner avec la CMM. Ce rideau, qui serait en fait une zone frontalière de sécurité, faciliterait le retrait définitif des forces étrangères du territoire de la RDC. Les modalités de mise en oeuvre de cette proposition – largeur de la zone, régime, durée – seraient décidées en consultation avec les pays intéressés et compte tenu des préoccupations de la RDC en matière de sécurité.

70. La communauté internationale accueille avec satisfaction la signature de l'accord prévoyant la reprise du trafic commercial sur le fleuve Congo et espère qu'il sera rapidement appliqué. La réouverture des voies fluviales au commerce est en effet la mesure la plus importante qui puisse être prise pour encourager une reprise de la vie économique et sociale dans une grande partie de la RDC, rendre à celle-ci le sentiment de son intégrité territoriale et de sa souveraineté et poser les fondations du redressement national. Toutes

les parties concernées sont invitées à prendre le plus rapidement possible les dispositions voulues pour rétablir la navigation sur le fleuve.

71. Le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 1291 (2000), que la MONUC pourrait prendre les mesures nécessaires, dans les zones de déploiement de ses bataillons d'infanterie et pour autant qu'elle estime agir dans les limites de ses capacités, pour protéger ... les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques. La MONUC fera tout ce qui est en son pouvoir, mais elle n'a pas les moyens de protéger efficacement l'ensemble des civils. Le déploiement actuel de contingents additionnels à Kisangani pour préparer un déploiement ultérieur à Kindu la place dans une situation très délicate car, au vu de cette opération, le public va s'attendre à ce qu'elle protège les civils des risques de violence. Or, l'équipement, la formation et la configuration des contingents de la Mission actuellement déployés en République démocratique du Congo n'ont pas été conçus pour apporter rapidement ce type de protection.

72. Si la MONUC doit prendre des mesures pour pouvoir protéger plus efficacement les civils se trouvant sous la menace imminente de violences physiques, le Conseil de sécurité devra envisager de revoir ses effectifs, dont la configuration et l'équipement devront être sensiblement remaniés si l'on veut qu'ils puissent intervenir plus activement. Il est néanmoins rappelé à ce sujet que, dans d'autres opérations de maintien de la paix, la protection des civils incombe au premier chef aux autorités locales, qui doivent s'en acquitter de manière conforme aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

73. La persistance de troubles dans la région orientale, conjuguée au fait que le dialogue intercongolais n'a pas encore débouché sur un accord global et qu'il est difficile de trouver un pays qui puisse mettre à la disposition de la MONUC un contingent lui permettant d'établir une présence militaire effective dans l'est, explique que les perspectives d'un désarmement, d'une démobilisation et d'un rapatriement rapides des groupes armés sont limitées. En raison de l'insécurité qui prévaut dans la région orientale, il est extrêmement difficile d'établir des contacts fiables avec les chefs et les membres de ces groupes. Compte tenu des engagements pris par le Président Kabila lors de la dernière visite de la mission du Conseil de sécurité, j'invite le Gouvernement de la

RDC à appuyer énergiquement le processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réinsertion (DDRRR), ce qui peut l'amener à s'assurer que les groupes armés opérant dans l'est du pays ne reçoivent pas d'armes ni de munitions, à enquêter sur la présence sur le territoire de la RDC de personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes contre l'humanité lors du génocide de 1994 et à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda, et à prendre des dispositions pour que les territoires de la RDC et des pays voisins ne servent pas de base pour des attaques contre les pays concernés. La MONUC est prête à faciliter la mise en oeuvre de telles mesures. Une coopération plus active du RCD-Goma est également indispensable au progrès de l'opération de DDRRR.

74. La communauté internationale ne peut que déplorer vivement la campagne lancée récemment contre la MONUC, en particulier les tentatives faites par le RCD-Goma pour « bannir » mon Représentant spécial, ainsi que l'expulsion de personnel de la MONUC de zones se trouvant sous le contrôle de ce groupe. Je suis certain que le Conseil de sécurité soutiendra fermement le personnel des Nations Unies, en particulier M. Ngongi, qui jouit de toute ma confiance. De son côté, Radio Okapi fait tout le nécessaire pour que ses émissions soient impartiales et factuelles. Le RCD-Goma devrait comprendre que dans son propre intérêt et dans celui du peuple congolais, il doit cesser de harceler le personnel des Nations Unies et débloquer le processus de paix.

75. En dépit des graves problèmes qu'elle a rencontrés récemment, la MONUC continue de servir la communauté internationale au mieux dans la République démocratique du Congo. Les succès qu'elle a remportés ces 12 derniers mois, dans des conditions toujours très difficiles et parfois dangereuses, me confortent dans l'idée qu'elle reste l'instrument privilégié de la mise en oeuvre des décisions du Conseil de sécurité. En conséquence, je recommande de proroger son mandat pour une nouvelle période de 12 mois se terminant le 15 juin 2003. Je recommande également d'augmenter de 400 hommes ses effectifs militaires autorisés (voir par. 28).

76. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, M. Ngongi, le commandant de la Force, le général Mountaga Diallo, et tous les membres de la MONUC, civils et militaires, des efforts qu'ils continuent de déployer, souvent dans des conditions extrêmement

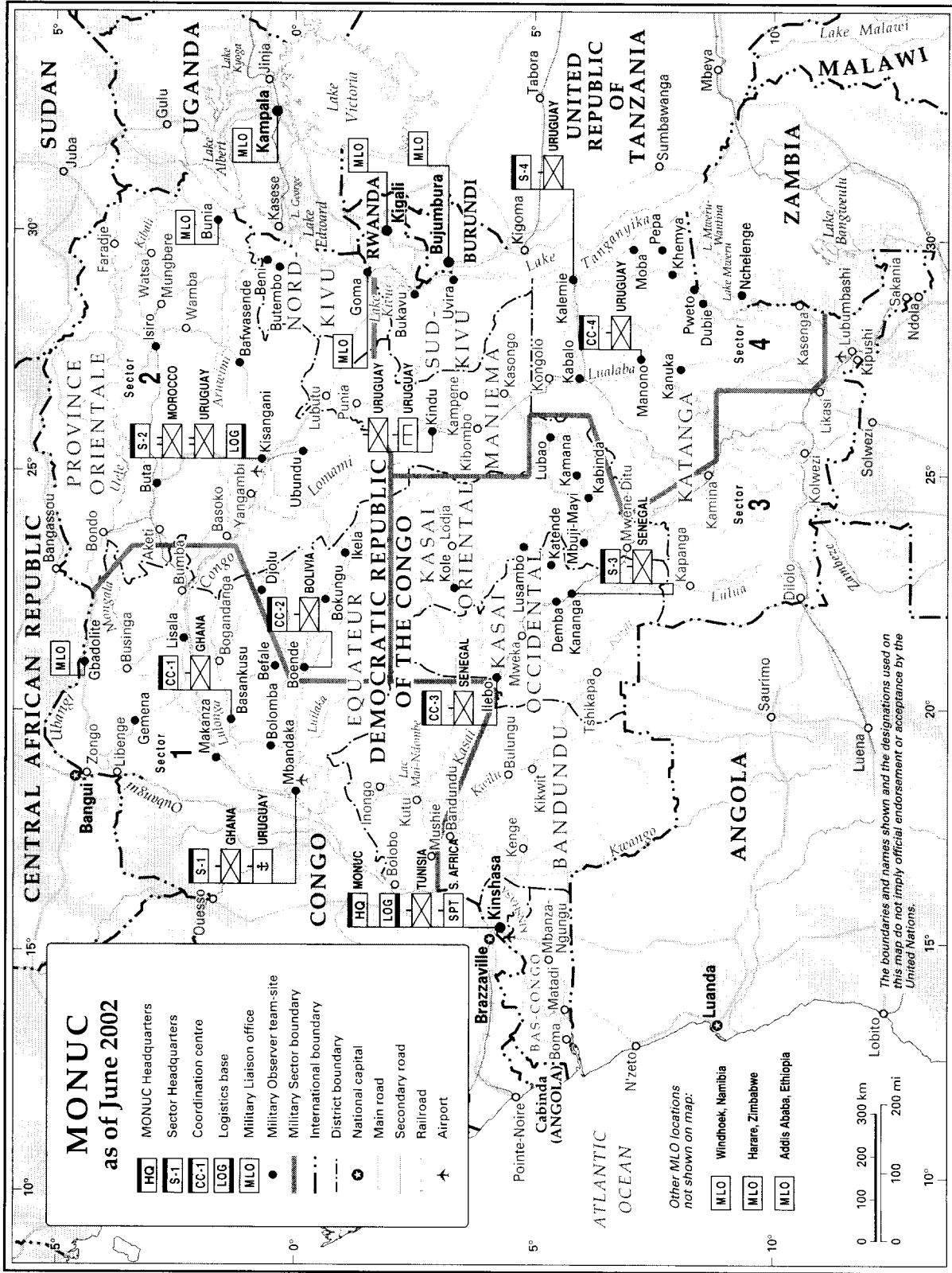
pénibles, afin de rétablir la paix dans la République démocratique du Congo.

Annexe

**Mission de l'Organisation des Nations Unies
en République démocratique du Congo :
effectifs de la composante militaire au 1er juin 2002**

	<i>Composante militaire</i>			Total	<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>		
Afrique du Sud	1	9	135	145	–
Algérie	6	–	–	6	–
Argentine	–	–	–	–	2
Bangladesh	12	9	–	21	–
Belgique	–	5	–	5	–
Bénin	19	2	–	21	1
Bolivie	–	2	202	204	–
Burkina Faso	11	–	–	11	–
Cameroun	–	1	–	1	–
Canada	–	6	–	6	–
Chine	9	1	–	10	–
Danemark	–	2	–	2	–
Égypte	24	2	–	26	–
Espagne	–	1	–	1	–
Fédération de Russie	28	1	–	29	–
France	1	2	3	6	–
Ghana	17	2	400	419	–
Inde	21	10	–	31	–
Indonésie	3	7	–	10	–
Irlande	1	1	–	2	–
Italie	–	3	–	3	–
Jordanie	21	7	–	28	–
Kenya	15	14	–	29	–
Malaisie	6	12	–	18	–
Malawi	17	–	–	17	–
Mali	21	3	–	24	2
Maroc	–	5	614	619	–
Mozambique	2	–	–	2	–
Népal	15	2	–	17	2
Niger	11	1	–	12	2
Nigéria	25	1	–	26	–
Norvège	3	2	–	5	–
Pakistan	21	16	–	37	–

	<i>Composante militaire</i>				<i>Police civile</i>
	<i>Observateurs</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Contingents</i>	<i>Total</i>	
Paraguay	16	1	–	17	–
Pérou	3	–	–	3	–
Pologne	3	–	–	3	–
Portugal	–	–	–	–	2
République tchèque	4	1	–	5	–
Roumanie	25	1	–	26	–
Royaume-Uni	–	6	–	6	–
Sénégal	16	18	460	494	2
Suède	2	–	–	2	1
Suisse	–	1	–	1	–
Tunisie	19	5	255	279	–
Ukraine	10	1	–	11	–
Uruguay	30	25	1 095	1 150	–
Zambie	10	4	–	14	–
Total	450	190	3 164	3 804	14



Department of Public Information
Cartographic Section